

SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE
PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE RUEL

COMPTE-RENDU



DATE DE LA SÉANCE : **26 novembre 2014, 19 h**

ENDROIT : Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : **46**

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT
EXPRIMÉES : **18**

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

INFORMATION GÉNÉRALE

La Ville de Québec prévoit réaliser des travaux de réfection sur l'avenue Ruel en 2015-2016 et souhaite consulter les résidents et propriétaires du secteur afin de bonifier le projet de réfection.

La rencontre s'est tenue le mercredi 26 novembre 2014 au Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel, à 19 h, dans le cadre de l'assemblée régulière du conseil de quartier des Chutes-Montmorency. Les résidents et propriétaires concernés ont été invités au moyen d'un avis distribué de porte en porte (résidents) et d'une lettre transmise par la poste (propriétaires non résidents). Un avis a également été publié dans le journal Beauport Express, édition du 19 novembre 2014.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Les objectifs de la rencontre sont d'entendre les préoccupations des participants, connaître leurs besoins et recueillir leurs idées et suggestions (en matière de verdissement, embellissement ou autre).

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION

Paramètres incontournables

La Ville de Québec doit tenir compte des paramètres suivants dans le projet de réfection :

- **Contrainte d'espace** : Le réaménagement doit se réaliser dans l'emprise publique disponible qui est limitée, et ce, sans envisager l'acquisition de terrain privé;
- **Circuit d'autobus** : Le circuit d'autobus implique des dimensions minimales pour la circulation des véhicules de transport en commun;
- **Règles de construction** : Certaines normes de constructions sont incontournables pour la réalisation de travaux de réaménagement d'une rue (épaisseur du pavage, sous-sol de la rue, conduites exigées, largeur de circulation de véhicules, de trottoir, type d'égout pour éviter les refoulements, présence de poteaux, etc.);
- **Réalisation en deux ans dès 2015** : Les délais de réalisation des travaux impliquent une logistique (devis, circulation des véhicules de chantier, entreposage des matériaux, etc.) et des étapes de réalisation.

Territoire d'intervention et travaux visés

Les travaux sont divisés en deux sections :

- **Section 1** : de la côte du Cimetière à la 122^e Rue : réfection égout et aqueduc, séparation de la conduite unitaire, réfection de la rue et des trottoirs;
- **Section 2** : de la côte du Cimetière à la 103^e Rue : réfection du pavage, remplacement des bordures les plus abîmées, réfection du trottoir.

Les travaux de la section 1 se feront sur deux ans. La réfection d'égout et d'aqueduc implique la création d'un poste de pompage, ce qui est plus long à réaliser.

Échéancier

2014 - Novembre : Rencontre du 26 novembre 2014

2014 - Décembre : Plans d'aménagement

2015 - Janvier : Présentation du concept

2015 - Hiver : Plans et devis

2015 - Été : Appel d'offres

2015 - Septembre : Début des travaux

2016 - Juillet : Fin des travaux

Géométrie de la rue et des trottoirs

Puisque des travaux d'ingénierie sont prévus, il est proposé de profiter du fait que la rue sera excavée pour bonifier le projet en révisant la géométrie de la rue et la largeur des trottoirs. L'objectif est d'avoir un trottoir complet de la 122^e Rue à la 103^e Rue, sur le même côté de la rue. L'objectif est également d'avoir un trottoir élargi afin qu'il puisse être bien déneigé et donc utilisable durant les quatre saisons. Il est également proposé de maintenir le stationnement sur rue et d'obtenir une géométrie régulière pour que les opérations d'entretien se déroulent correctement. Une largeur de trottoir de 1,75 m est nécessaire pour pouvoir bien

déneiger le trottoir avec une chenillette sans accrocher les véhicules stationnés. Il y a également des contraintes liées au positionnement des poteaux électriques d'Hydro-Québec.

Circulation

Afin d'améliorer la géométrie de la rue et d'élargir le trottoir, il est proposé de faire débiter le sens unique à partir de la 118^e Rue (au lieu de la 113^e Rue actuellement).

Déplacement des piétons

Le trottoir serait élargi à 1,75 m et serait présent du côté sud, sur toute la longueur de l'avenue Ruel. Un lien piéton serait également aménagé à l'ouest pour relier le quartier de la cimenterie.

Stationnement

Il est proposé de maintenir le stationnement sur rue sauf sur une portion d'environ 200 mètres située entre les bretelles de l'autoroute et la 118^e Rue. Il s'agit d'une proposition afin d'améliorer les conditions de déplacement des piétons et la circulation des automobiles. Cela représente environ 15 cases de stationnement. Des comptages ont été effectués. Le taux d'occupation des cases de stationnement est en bas de 50 % à cet endroit. Il y a environ 4 à 6 cases qui sont utilisées le jour ou le soir. Par ailleurs, il y a environ 11 cases de stationnement disponibles sous les bretelles de l'autoroute. Celles-ci sont rarement utilisées. La proposition implique que des gens devront marcher un peu pour aller stationner leur voiture. En contrepartie, le trottoir sera plus agréable et mieux déneigé.

Verdissement

Il n'est pas prévu de plantation d'arbres dans la rue ou sur les trottoirs, étant donné les contraintes présentées (étroitesse de la rue, maintien du stationnement sur rue et élargissement du trottoir). Cependant, il y a un potentiel intéressant de plantation sur les terrains privés. Le Service de l'environnement a préparé une liste d'arbres adaptés au contexte de l'avenue Ruel (dimension des terrains, ensoleillement). Les essences d'arbres sont : l'érable rouge Armstrong, le malus rink, le tilia corzam, le tilia ronald, l'amélanancier canadien, le celtis occidentalis.

PORTRAIT DES PARTICIPANTS

- Propriétaires résidants : 19 (14 sur l'avenue Ruel et 5 sur la 122^e Rue)
- Propriétaires non résidants : 5
- Locataires : 7
- Commerçants : 2
- Organismes : 4
- Familles avec enfants de moins de 12 ans : 1 (sur la 122^e Rue)
- Résidants depuis moins de 5 ans : 6
- Résidants depuis 5 à 10 ans : 1
- Résidants depuis 10 à 20 ans : 3
- Résidants depuis 20 à 40 ans : 1
- Résidants depuis plus de 40 ans : 15 (11 sur l'avenue Ruel et 4 sur la 122^e Rue)
- Se déplacent à pied : 14
- Aucun véhicule dans le foyer : 1
- Un véhicule dans le foyer : 16
- Deux véhicules dans le foyer : 10

- Trois véhicules et plus dans le foyer : 3
- Se stationnement sur leur terrain privé : 25
- Se stationnement sur la rue : 3

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC SUR LE PROJET

Circulation en sens unique

- Est-ce qu'un sens unique pourrait être envisagé pour l'ensemble de l'avenue Ruel et la 122^e Rue? Les cases de stationnements sont pratiques. Le sens unique permettrait de conserver les cases de stationnement. *Réponse de la Ville : Il est préférable de conserver le double sens est pour le tronçon entre la 118^e Rue et la 122^e Rue, afin de pouvoir accéder à la côte du Cimetière. Un sens unique sur l'ensemble de l'avenue Ruel peut être analysé. Note : Plusieurs autres participants ont exprimé leur désaccord pour un sens unique sur toute l'avenue Ruel.*

Accès à la rue des Pionnières-de-Beauport

- Est-ce qu'un accès routier de l'avenue Ruel vers la rue des Pionnières-de-Beauport pourrait être envisagé afin de permettre aux automobilistes d'accéder à une autre côte? *Réponse de la Ville : L'ouverture vers la rue des Pionnières-de-Beauport aurait pour conséquence d'augmenter la circulation de transit dans le quartier. Comme l'avenue Ruel est étroite, cela n'est pas idéal.*
- Il est demandé aux participants combien sont favorables à l'ouverture vers la rue des Pionnières-de-Beauport? *Réponse : 12 participants sont favorables. Commentaire de la Ville : Il y a déjà des plaintes concernant la circulation de transit sur la rue des Pionnières-de-Beauport. Si on ouvre un accès aux automobiles entre le quartier de la cimenterie et l'avenue Ruel, il y a un risque de faire augmenter la circulation de transit sur l'avenue Ruel et dans le reste du quartier. De plus, la proposition de maintenir le double sens et le stationnement sur le tronçon de l'avenue Ruel entre la 118^e Rue et la 122^e Rue est possible uniquement si les débits de circulation sont bas. Si on ouvre vers le quartier de la cimenterie, il faudra probablement retirer le stationnement sur un côté de la rue, car il y aura une augmentation des débits de circulation.*
- Un participant mentionne qu'un accès automobile éventuel aux commerces du secteur en développement de la cimenterie serait un avantage dans le futur. Il suggère que le projet prévoit la possibilité d'ouvrir la rue dans le futur.
- Une autre participante mentionne qu'elle est contre l'aménagement d'un accès automobile entre l'avenue Ruel et le quartier de la cimenterie. Elle constate des courses d'automobiles dans le rond-point de la cimenterie et ne veut donc pas une ouverture vers l'avenue Ruel. *Commentaire de la Ville : Les résidents de la rue des Pionnières-de-Beauport se plaignent en effet de la circulation.*

Vitesse et trafic automobile

- Il y a une préoccupation concernant la vitesse de circulation de certains automobilistes sur l'avenue Ruel.
- Il est suggéré d'ajouter un « arrêt » à l'intersection de la côte du Cimetière et de l'avenue Ruel.
- Une inscription sur l'asphalte ou un panneau lumineux peut faire ralentir l'automobiliste qui circule trop vite. *Commentaire de la Ville : Une demande d'installation du radar amovible sera déposée à l'Arrondissement.*
- Est-ce que la réalisation du projet aura un impact positif sur la réduction de la vitesse de

circulation sur l'avenue Ruel? *Réponse de la Ville : La chaussée sera rétrécie pour permettre l'élargissement du trottoir. Par contre, un sens unique est plus confortable pour circuler. Les effets ne peuvent pas être anticipés. Les piétons seront aussi plus confortables avec un trottoir plus large. Il est aussi démontré que la plantation d'arbres le long d'une voie de circulation a pour effet de ralentir la circulation, car un effet de tunnel est créé.*

- Il est fait mention de la quantité importante de trafic sur l'avenue Ruel. Est-ce qu'il serait possible d'installer un panneau « circulation locale seulement » à l'entrée du quartier? *Réponse de la Ville : Le contrôle est difficilement réalisable. Ce type de panneau est prévu uniquement pour la circulation lourde.*
- La vitesse sera-t-elle modifiée sur l'avenue Ruel? *Réponse de la Ville : Non, elle demeurera à 30 km/h.*
- Est-ce que des dos-d'âne peuvent être installés pour réduire la circulation? *Réponse de la Ville : Ce n'est pas souhaitable, car cela nuit au passage des camions incendies.*

Transport en commun

- Un participant propose de déplacer le parcours 53 vers le boulevard Sainte-Anne afin de ne pas retirer de cases de stationnement sur l'avenue Ruel. Un vote à main levée indique que 14 participants sont favorables au déplacement du parcours 53 vers le boulevard Sainte-Anne. Un autre participant doute que cela soit possible, car le déplacement du parcours d'autobus vers le boulevard Sainte-Anne impliquerait qu'il faudrait améliorer les traverses du chemin de fer pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Actuellement, le chemin de fer est difficilement franchissable à pied pour ces personnes. *Commentaire de la Ville : Une discussion avec le RTC sur le déplacement du parcours 53 est possible si c'est le souhait des résidents du quartier. Il était compris que les gens du quartier souhaitent conserver le parcours sur l'avenue Ruel.*
- Est-ce qu'une navette régulière entre le quartier et le terminus du 800 est envisageable? Il y a peu de descente du parcours 53 dans le quartier et la fréquence de son passage est longue. *Commentaire de la Ville : la question doit être adressée au RTC.*

Trottoirs

- Les descentes de trottoir aux intersections sont « abruptes ». *Réponse de la Ville : les descentes sont plus prononcées à cause de la largeur actuelle des trottoirs et de leur hauteur. Des trottoirs plus larges et moins hauts permettent de prolonger la descente sur une plus grande distance et d'en réduire ainsi la pente.*
- Pourquoi ne pas construire le trottoir du côté nord de l'avenue Ruel? De ce côté, il y a beaucoup moins de rues transversales, réduisant ainsi le nombre de descentes de trottoir. *Réponse de la Ville : un trottoir va de pair avec le stationnement sur rue pour permettre aux passagers de descendre sur le trottoir. L'hiver, lorsqu'un stationnement est en bordure de rue, les véhicules se stationnent en s'éloignant de la bordure afin de permettre aux passagers d'ouvrir la portière, empiétant ainsi sur la voie de circulation. Sur le côté nord, il y a beaucoup d'entrées charretières, ce qui limite le nombre de cases de stationnement. Le fait de placer le trottoir du côté sud est également pour répondre aux besoins des résidents situés en majorité du côté sud de la rue, afin qu'ils n'aient pas à traverser la rue.*
- Pourquoi ne pas enlever le trottoir et le remplacer par un espace réservé aux piétons qui serait délimité par des poteaux? *Réponse de la Ville : Cela crée une situation périlleuse pour les piétons puisque les poteaux doivent être retirés l'hiver afin de permettre le déneigement et qu'il y a parfois empiètement des véhicules en stationnement dans*

l'espace réservé aux piétons. Les piétons se trouvent ainsi obligés de circuler dans la rue. Une hauteur minimale est envisagée pour éviter l'empiètement des autos sur le trottoir.

- Est-ce que la Ville envisage des trottoirs abaissés, comme sur la rue Saint-Joseph?
Réponse de la Ville : Non, ce type de trottoir n'est pas envisagé pour une question de sécurité des piétons. Il est privilégié une bordure d'une hauteur traditionnelle pour limiter le risque d'empiètement des voitures sur le trottoir.
- Un participant suggère un trottoir avec une pente plus douce, mais ne souhaite pas qu'il soit éliminé.
- Un participant suggère de prolonger le trottoir jusqu'à la rue des Pionnières-de-Beauport.

Stationnement

- Un participant exprime son désaccord concernant la perte de stationnement devant sa propriété. Un autre participant mentionne qu'une alternative devrait être envisagée pour les résidents qui vont perdre le stationnement devant leur propriété.
- Qu'en est-il du stationnement pendant les travaux? Est-ce que l'espace sous les bretelles d'autoroute sera aménagé pour du stationnement pendant les travaux et pourra servir après également? *Réponse de la Ville : C'est possible de le prévoir et de s'entendre pour du stationnement durant les travaux. La situation après les travaux est à analyser.*
- Un participant mentionne l'idée d'aménager de façon permanente un stationnement sous les bretelles d'autoroute et de rendre le lieu plus agréable qu'actuellement. *Réponse de la Ville : Cela ne fait pas partie du projet, mais cela peut être analysé comme solution alternative intéressante à la perte de stationnement sur l'avenue Ruel.*

Plantation d'arbres

- Un participant souligne l'intérêt de la plantation d'arbres pour embellir la rue. Il mentionne qu'au bout de la rue c'est intéressant parce qu'il y a beaucoup d'arbres (à partir de la 113^e Rue).
- Un autre participant mentionne qu'il n'y a pas de place pour planter des arbres puisque les maisons sont implantées près du trottoir. *Réponse de la Ville : Un inventaire des espaces potentiels a été effectué par le Service de l'environnement. Une analyse a été faite pour choisir des arbres adaptés aux propriétés de l'avenue Ruel.*
- Quelles seront les essences d'arbres? Seront-ils assez résistants et rustiques pour résister aux fondants et aux produits utilisés sur la chaussée? *Réponse de la Ville : Oui, ce sont des arbres adaptés aux différentes conditions du quartier et du climat.*
- Un participant considère que cela sera difficile de planter des arbres compte tenu des nombreux fils aériens (Hydro-Québec, téléphone, câble). *Réponse de la Ville : Le Service de l'environnement propose des essences qui peuvent être plantées sous les fils et sur des propriétés libres de fils aériens.*
- La plantation des arbres est-elle aux frais du propriétaire? *Réponse de la Ville : Des programmes existent. Plusieurs options sont possibles. Dans certains cas, il est possible que la Ville plante et entretienne les arbres.*
- Est-ce que les arbres existants seront protégés durant les travaux (ex. : impact des travaux souterrains sur les racines des arbres au 345, avenue Ruel)? *Réponse de la Ville : lors de ce type de travaux, il y a un spécialiste du Service de l'environnement qui inspecte les arbres et fait des recommandations pour protéger les arbres.*

Fils électriques

- Est-ce que l'enfouissement des fils est envisagé? *Réponse de la Ville : Non, les projets d'enfouissement des fils sont des projets conjoints Ville de Québec et Hydro-Québec. Il y*

a seulement quelques projets qui sont retenus par année et ce sont des projets situés dans les secteurs historiques. Si on attend après l'enfouissement des fils, il faudra reporter le projet de réfection, ce qui n'est pas souhaitable. Il est à noter que les poteaux qui le nécessitent seront redressés par la Ville. Des citoyens expriment leur désaccord de retarder le projet de réfection. Ils souhaitent que celui commence dès 2015.

Luminaires

- Est-ce qu'il est envisagé d'installer des luminaires? *Réponse de la Ville : Il est considéré que les luminaires actuels, installés sur les poteaux d'Hydro-Québec sont suffisants. L'ajout de luminaires impliquerait d'ajouter des poteaux. La Ville considère qu'il y a suffisamment de poteaux. Par contre, une analyse peut être faite pour la modification des luminaires existants. Il n'y a pas de choix effectué. Cela est à étudier.*

Infrastructures d'égout et d'aqueduc

- Où sera situé le poste de pompage pour le secteur de la 122^e Rue? *Réponse de la Ville : sur le terrain appartenant à la Ville à l'ouest des bretelles d'autoroute de l'autoroute Félix Leclerc. Il s'agira d'une construction souterraine avec un regard dans le sol.*
- Est-ce que le réaménagement de la 114^e Rue est envisagé dans le projet? Il n'y a pas d'égout dans cette rue. La 114^e Rue est drainée par les eaux de ruissellement de l'avenue Ruel. Lorsqu'il pleut, il y a beaucoup d'eau qui ruisselle et s'accumule sur la 114^e Rue. *Réponse de la Ville : Non, la réfection de la 114^e Rue n'est pas prévue dans le projet. Par contre, la question du drainage sera soumise au Service de l'ingénierie.*
- Est-ce que les propriétaires pourront en profiter pour refaire leur entrée d'eau? *Réponse de la Ville : Deux mois avant les travaux, une invitation sera envoyée aux propriétaires qui le désirent afin qu'ils puissent mandater un entrepreneur pour faire refaire leur entrée d'eau, pour la partie ouest seulement (section touchée par les travaux souterrains).*

Déneigement

- Étant donné que l'avenue Ruel sera en sens unique à partir de la 118^e Rue, est-ce qu'il serait possible que l'avenue Henri-Talbot devienne prioritaire pour le déneigement, car c'est une rue qui permet aux gens de revenir dans l'autre sens? *Réponse de la Ville : C'est à analyser. Le souhait sera transmis à la division des travaux publics de l'Arrondissement.*

Échéancier

- Est-ce que les phases 1 et 2 indiquées lors de la présentation sont une indication de l'ordre de réalisation des travaux? Est-ce qu'un échéancier a été fixé? *Réponse de la Ville : les numéros 1 et 2 correspondent à des sections géographiques des tronçons de rue visés par les travaux et non à des phases temporelles. Il n'y a pas encore de phases qui ont été déterminées. Le projet est divisé en deux types de travaux : des travaux souterrains et des travaux de surface. Les travaux souterrains nécessitent un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, donc les délais risquent d'être plus longs pour cette partie des travaux.*
- Est-ce que les propriétaires auront accès à leur propriété durant les travaux? *Réponse de la Ville : Les travaux sont effectués par section de 30 mètres, avec des accès temporaires pour les résidents à leur logement. Cela va être plus rapide du côté est puisque ce sont des travaux de surface (environ 2 mois). Du côté ouest, cela sera plus long à cause des travaux souterrains (environ 6 mois). Dans cette section, les travaux commenceront à l'automne pour être interrompus l'hiver avec une reprise au printemps.*

Divers

- La 122^e Rue a une configuration en « s » qui fait qu'il n'est pas facile pour des visiteurs de s'y retrouver. Est-ce qu'il serait possible de revoir l'appellation de la rue? *Réponse de la Ville : Cela peut être analysé, mais cela ne fait pas partie du projet de réfection.*

IDÉES ET SOUHAITS EN MATIÈRE DE VERDISSEMENT ET D'EMBELLEMENT

Éléments à améliorer :

- Éclairage sous le viaduc d'autoroute;
- Dessous de la bretelle d'autoroute (à améliorer en général);
- Augmenter l'éclairage de la rue (c'est sombre le soir) et possibilité de faire des éclairages thématiques (ex. éclairage de Noël);
- Installation de jardinières;
- Laisser monter des plantes grimpantes sur les poteaux;
- Nouvelles bornes-fontaines (modèle décoratif);
- Escalier de la 113^e Rue : embellir cet endroit pour le rendre plus majestueux;
- Installer des pavés distinctifs à l'intersection de l'avenue Ruel et de la 113^e Rue pour sécuriser la traverse des enfants qui vont à l'école;
- Installer une œuvre d'art publique emblématique;
- Traiter les piliers du viaduc en œuvre d'art publique;
- Atténuer le bruit créé par l'autoroute.

Ce qui est aimé :

- Arbres matures à préserver entre la 113^e Rue et la 108^e Rue;
- Espace avec des arbres près de la 122^e Rue et de la bretelle d'autoroute.


Lieux intéressants pour des plantations :

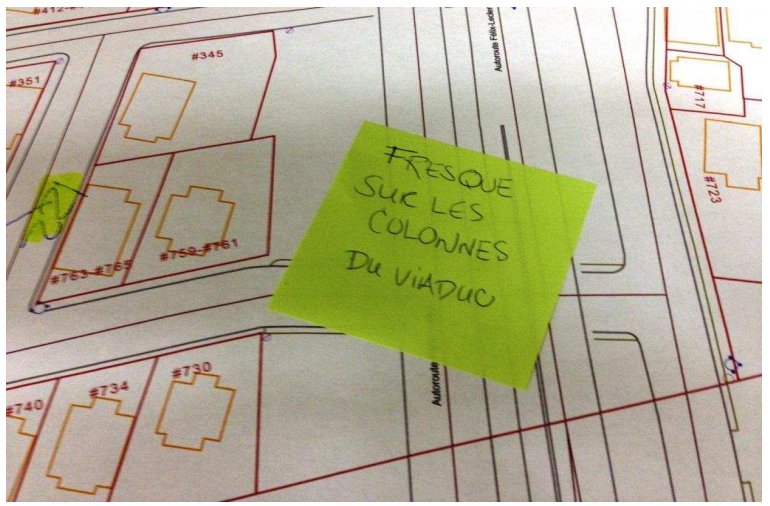
- Coopérative de Montmorency : planter des arbres le long de l'avenue Ruel;
- Plantation dans la côte du Cimetière (il y a de l'herbe à puce actuellement);
- Aménager un passage ou escalier rustique dans la côte du Cimetière pour les enfants qui coupent dans le cap au lieu d'utiliser le trottoir;
- Entre la 122^e Rue et le viaduc, vers le boulevard Sainte-Anne, il y a de la place pour des arbres;
- Le long de la 121^e Rue, du côté du viaduc : installer une haie verte adaptée (4 pieds);
- À côté des bretelles d'autoroute : espace pour un jardin communautaire dans des bacs;
- Boîtes à fleurs à l'endroit de l'ancien « Y », au bas de la côte du Cimetière;
- Devant le CSSS sur l'avenue Ruel, planter des arbres en remplacement du pavé;
- Murs végétaux à analyser.

Lieux intéressants pour l'installation de bancs publics

- Dans la côte du Cimetière pour servir d'étape de repos;
- Dans l'escalier de la 113^e Rue;
- Sur l'avenue Ruel et la 113^e Rue, à l'endroit de l'abribus;
- Au coin de la coopérative : abribus réaménagé avec quelques bancs et une petite place publique (cela peut être un bel endroit pour les piétons).



Propriétaires  122
 résidents: ~~13~~ 14 5
 non résidents: 5 -
 Locataires: 7 -
 Commerçants: 2 -
 Organismes: 4 -
 Famille avec
 enfants de <12ans: - 1



Résidents depuis:

< 5 ans :	6	-
5-10 ans :	1	-
10-20 ans :	3	-
20-40 ans :	1	-
> 40 ans :	11	4



Combien?

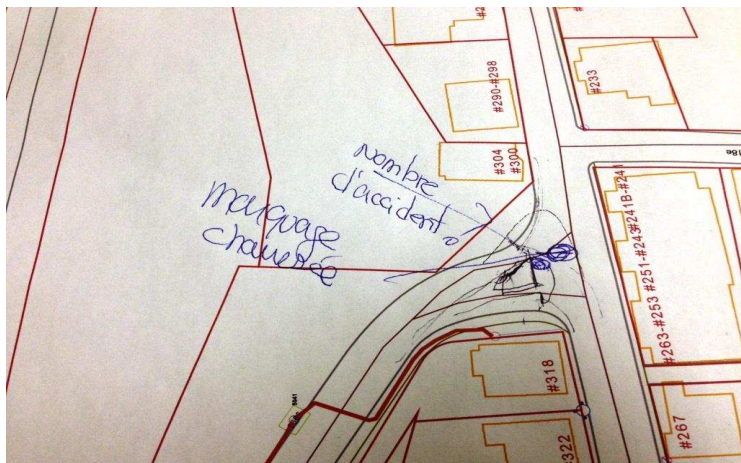
se déplace à pied: 14

Vehicule/foyer

0:	1
1:	16
2:	10
+2:	3

Stationnement/terrain: 25

Stationnement/rue: 3



Représentants de la Ville de Québec :

- M. Ghislain Breton, conseiller en environnement, Service de l'environnement
- M. Jocelyn Daigle, ingénieur, Service de l'ingénierie
- M^{me} Suzanne Hamel, architecte-paysagiste, Service de l'aménagement et du développement urbain
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Beauport (animatrice de la rencontre)
- M^{me} Julie Lemieux, conseillère municipale, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial et vice-présidente du comité exécutif
- M. Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme, Arrondissement de Charlesbourg (soutien à l'animation et à la prise de notes)
- M. Jean-François Martel-Castonguay, conseiller en planification du transport, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire
- M^{me} Marie-France Pagé, conseillère en urbanisme, Arrondissement de Beauport (soutien à l'animation et à la prise de notes)

Rédigé par : Marie Lagier, Pierre Marcoux et Marie-France Pagé, Ville de Québec, janvier 2015.